

Stages en entreprise et premiers emplois : définitions et conditions de travail applicables

Maison Internationale des Associations

29 mars 2022

Julien Dubouchet Corthay
Directeur – Inspection du travail

Stages en entreprise et premiers emplois : définitions et conditions de travail applicables

- I. Définitions stages vs premier emploi
- II. Spécificités du contrat de stage
- III. Salaires à respecter pour les premiers emplois
- IV. Observation du marché du travail et contrôle des stages

Introduction

« Génération précaire » ?

Enquête auprès des nouveaux diplômés des hautes écoles de 1991-2005, Office fédéral de la statistique, 2007 :

- 6 % à 8 % de stagiaires parmi les diplômés universitaires 1 an après la fin de la formation (sans le droit)

Difficultés dans la quête d'un emploi :

- 61,4 % des personnes ayant effectué un stage
- 39,5 % des personnes n'ayant pas effectué un stage

Poste fixe 5 ans après la fin des études :

- 56,4 % des personnes ayant effectué un stage
- 89,5 % des personnes n'ayant pas effectué un stage

I. Définitions

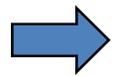
I. Définitions

Par communiqué de presse du 16 septembre 2016, le CSME a considéré comme *non problématiques* les stages qui répondent aux critères suivants:

1. Stages obligatoires ou optionnels suivis dans le cadre d'une formation certifiante.
2. Après une première formation finalisée stages d'orientation en vue d'une deuxième formation, sous condition que l'utilité de la formation soit attestée par l'institut de formation organisant la deuxième formation.
3. Stages de réinsertion professionnelle ou sociale dans la mesure où ils relèvent d'un dispositif légal fédéral ou cantonal.

I. Définitions

- *"Les situations de stages qui ne correspondent pas aux critères précités sont considérées comme des premiers emplois. Toutefois, l'analyse de situations particulières par la sous-commission compétente du CSME, dans laquelle sont représentés syndicats et organisations patronales, est possible. "*



La politique concernant la définition des stages est évolutive et s'affine avec l'analyse par le CSME des cas particuliers.

I. Stages prévus dans un cursus de formation

EPFL Architectes

"Stage pratique obligatoire de 12 mois, partie intégrante du cursus en architecture à l'EPFL. Sa validation est une condition d'accès au master. Les étudiants qui décident de quitter l'EPFL en fin de bachelor n'ont pas l'obligation d'effectuer le stage."

Ecole hôtelière GE

Validation par des stages en conditions réelles. Modules de cours et expérience concrète de 10 à 18 mois. Salaires définis par la CCT.

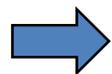
<https://www.ge.ch/document/13828/annexe/18>

UNIGE Formation enseignement primaire

Stages prévus dans le cursus de formation de l'enseignement primaire, articulation entre connaissances théoriques et expériences pratiques.

Maturité spécialisée après diplôme ECG

La formation MS dure un an. Elle est destinée aux élèves qui ont obtenu le certificat de l'ECG dans l'option visée. Elle est composée de stages professionnels, de cours théoriques et d'ateliers pratiques.



Convention écrite tripartite entre le stagiaire, l'école et l'entreprise

I. Stages prévus dans un cursus de formation

1. Stages obligatoires pour entamer une formation :

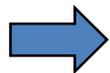
Petite enfance ESEDE

Formation à plein temps en trois ans, prévue pour des adultes dès 18 ans ayant accompli une formation de niveau secondaire II et au bénéfice d'une expérience préprofessionnelle, dans le champ de la petite enfance, de 800 heures au moins.

HETS travail social

Admission avec exigence d'une expérience professionnelle de qualité de 40 semaines minimum, dont au moins 20 spécifiques au secteur social au sens large.

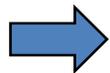
La partie spécifique de l'expérience professionnelle de qualité doit être validée par l'école.



Obligation pour l'admission

Stage de pré-qualification

Mesures préparatoires et pré-qualifiantes destinées aux jeunes ayant suivi le cycle d'orientation. Il doit leur permettre de raccorder une formation professionnelle. Minimum 1 mois et au maximum 10 mois. L'entreprise accueillant ce type de stagiaire doit être en possession d'une autorisation de former délivrée par l'OFPC.



Validation OFPC

I. Stages d'orientation entre deux formations

- Par exemple, après l'obtention d'un bachelor, l'étudiant effectue un stage pour choisir l'orientation de son master.
- Le Centre de carrières (anciennement UNI-Emploi), gère l'encadrement des stages "hors cursus", validé par la CMA de mars 2017 :
 - Concerne étudiant après bachelor ou ayant peu de cours et du temps
 - Convention tripartite : centre de carrières, étudiant, entreprise
 - Critères contraignants : durée 6 mois max., taux d'occupation entre 50 et 100%, étudiant immatriculé, doit permettre de clarifier le projet professionnel de l'étudiant, adéquation stage-projet professionnel, affiliation assurances sociales, etc.
 - Critères non-contraignants : salaire, etc.

I. Stages d'insertion professionnelle

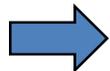
2. Stages de réinsertion professionnelle ou sociale :

- ➔ Dispositif légal fédéral ou cantonal
exemples : LACI, AI, aide sociale, Hospice Général, etc.
- ➔ Contrat de stage contresigné par un organisme d'insertion reconnu.



I. Stages d'insertion professionnelle

- Stages de formation pour les personnes au chômage :
3 mois max.
 - S'adressent à des personnes éprouvant des difficultés à retrouver un emploi par manque de pratique professionnelle
 - S'adressent prioritairement à des personnes non qualifiéesDocument : un contrat tripartite de stage signé par l'assuré, l'entreprise et l'ORP
- Stages professionnels pour les personnes au chômage :
6 mois max.
 - S'adressent à des personnes éprouvant des difficultés à retrouver un emploi par manque de pratique professionnelleDocument : un accord d'objectifs est conclu entre le conseiller en personnel, l'entreprise et le stagiaire. Un programme d'activité doit impérativement être établi.



Validation par l'OCE

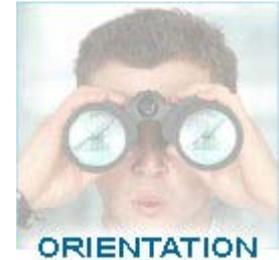
I. Stages d'orientation

Stages d'orientation professionnelle : de 1 à 5 jours sur le terrain pour confirmer ou non l'intérêt pour une profession

Pour les élèves du cycle d'orientation et du post-obligatoire

Pour les jeunes et les adultes hors scolarité

Documents : - fiche d'enregistrement
- rapport de stage



➔ Validation par l'OFPC

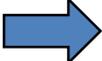
<https://www.ge.ch/informer-metiers-formations/decouvrir-metier-grace-stage>

I. Stages selon le Mémento des Instructions de l'OPE de l'Etat de Genève

Le stage est une période plus ou moins longue accomplie dans un environnement professionnel par des étudiants dans le cadre de leur cursus scolaire ou d'enseignement supérieur (université, HES), en prolongement des cours ou durant l'enseignement théorique.

Il peut être :

- exigé par l'établissement scolaire (passage obligé pour l'obtention du diplôme);

 Convention tripartite

- entrepris à l'initiative du candidat dans une perspective de découverte et d'orientation métier.

 Validation OFPC

I. Critères non pertinents pour qualifier un contrat de stage

- lacune linguistique
- manque d'expérience professionnelle
- diplôme étranger :
reconnaissance des diplômes européens
(ex : architecte = Bologne)
- contrat de courte durée



I. Stages – Etats tiers

Critères pour l'octroi d'autorisations de travail pour des stagiaires d'Etats tiers :

- Stage faisant partie intégrante du cursus d'étude
- Rémunération minimale de 2'600.- CHF/mois
- Durée du stage de 4 mois au maximum



I. Conclusion

Les premières expériences professionnelles après
une formation achevée ou dans des activités ne
nécessitant pas de formation spécifique
= emplois

I. Quizz

▼ Stagiaires MP 3+1

DF / Service de l'apprentissage

Taux d'activité

100 %



Délai d'inscription : 31.03.2015 Entrée en fonction : 24.08.2015



Stage d'une année, pour les élèves en classe maturité professionnelle de l'école de commerce, au sein de l'Etat de Genève.

Formation

Etre en situation de promotion à la fin de l'année scolaire 2014-2015.

Connaissances spécifiques

Un intérêt particulier pour l'administration publique.

Observation

Inscription : envoi d'un dossier de candidature (électronique) avec lettre de motivation, CV, derniers résultats scolaires, une copie d'une pièce d'identité (recto-verso) et/ou permis de séjour ainsi que la mention d'une adresse électronique.

Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

Copiez-Collez ce lien dans votre navigateur, pour accéder au complément d'information relatif aux postulations faites par voie électronique :

http://etat.geneve.ch/sadconsult/map/AideDrhWeb/prerequis_mentions_legales_drh_web.htm

Lieu de travail

Canton de Genève

Adresser votre offre à

Service de l'apprentissage
au moyen du lien ci-dessous

Postulez par voie électronique depuis le site des places vacantes de l'Etat (cliquez ici)

Annonce parue le : 09.03.2015

I. Quizz



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et
des sports DDPS

**Office fédéral de topographie
swisstopo**
Seftigenstrasse 264
3084 Wabern

Vous nous faciliteriez la tâche en
faisant acte de candidature d'ici au
15 avril 2015 sur le site
www.stelle.admin.ch.

Si vous avez des questions
concernant cette annonce,
Monsieur Ambrogio Foletti,
Spécialiste SIG / gestionnaire de
données, au numéro de téléphone
058 469 01 11 est à votre
disposition.

Ref. Code: 24552

L'Office fédéral de topographie swisstopo est le centre de géoinformation de la Confédération. Il est responsable de la mensuration nationale et coordonne les activités de la Confédération en matière de géodonnées et géoservices. swisstopo fournit ses partenaires et clients en géodonnées actuelles et de haute qualité sur toute la Suisse. Ses produits peuvent être livrés sous différentes formes: cartes nationales numérisées ou imprimées, modèles en 3D ou services Web. L'Office est également l'autorité compétente de la Confédération pour ce qui concerne la géologie et la haute surveillance de la mensuration officielle.

Vous avez de l'intérêt pour les applications web cartographique, les géoservices et les technologies internet modernes? Vous appréciez les technologies Open Source? Vous voulez vous perfectionner dans la gestion des données géographiques? Vous aimez évoluer dans un environnement innovant? Vous voulez découvrir le cloud computing? Si oui, alors cette annonce est sûrement pour vous!

Pour vous permettre de faire vos premières expériences professionnelles avec des outils de travail modernes, le domaine COSIG Processus «IFDG Infrastructure Web» propose pour le 1er juillet 2015 ou une date à convenir un poste de

Stagiaire Web Mapping geo.admin.ch (à pourvoir pour une année)

Vous participez au développement et à la maintenance de l'Infrastructure Fédérale de Données Géographiques (IFDG) et au développement de www.geo.admin.ch.

La préférence sera donné à un(e) ingénieur(e) EPF ou HES diplômé(e) en informatique, en géomatique ou en géographie. Vous avez déjà des connaissances et de l'intérêt pour le développement informatique et les banques de données. Vous voulez étendre et approfondir vos connaissances dans le domaine de la géoinformatique et du web mapping. Vous avez des connaissances actives d'une deuxième langue officielle ainsi que l'anglais. Les candidatures provenant de personnes appartenant à la communauté italophone seront particulièrement appréciées. **Vous avez passé votre examen final depuis moins d'un an à compter de la date de début de votre stage.**

Ce que vous y gagnez:

Une activité exigeante, variée et indépendante vous attend au sein d'une équipe motivée; ce qui vous permet de faire valoir vos connaissances et de les approfondir. Un poste de travail moderne, des conditions d'engagement progressistes ainsi qu'un horaire de travail mobile accroissent encore l'attrait de cet emploi.

Lieu de travail: Wabern

Taux d'occupation: 80 - 100%

I. Quizz

Urgent! Centre hôtelier et conférence à Genève cherche

Un(e) stagiaire en réception à 80%

Dès **février** et pour 6 mois

Profil souhaité : maturité ou CFC, motivé et polyvalent, parfaite maîtrise Fr./Angl., permis valable ou européen.

Adressez CV + lettre de motivation à :
gmail.com

I. Quizz

FOCUS ON SUCCESS, EXPLOIT YOUR PERSONAL STRENGTHS TO THE MAXIMUM AND YOUR POTENTIAL IS UNLIMITED.

Stagiaire juriste (f/h) – Genève

Vous êtes à la recherche d'une première expérience professionnelle au sein d'un environnement qui vous offre des possibilités de carrière propres à une société internationale de premier rang? L'emploi plus de 50 conseillers juridiques hautement qualifiés qui disposent de connaissances pratiques approfondies en matière de droit des affaires. Nos équipes interdisciplinaires mettent leurs compétences professionnelles orientées solutions et objectifs au service de clients exigeants. Afin de renforcer son équipe à Genève, ... est à la recherche pour une durée limitée de deux ans d'un(e) Stagiaire juriste.

Ce poste s'adresse à des personnes intéressées par une première expérience en matière de droit des affaires, désireuses par la suite d'effectuer en principe un stage d'avocat.

Vos responsabilités:

- Rédaction de divers actes juridiques et avis de droit en matière de droit des sociétés
- Soutien aux autres membres de l'équipe dans les recherches juridiques
- Collaboration à des mandats dans les domaines du droit des contrats, ainsi que dans le secteur M&A et restructuration d'entreprise
- Activité de conseil pour notre clientèle nationale et internationale, notamment en matière de droit du travail et de demandes de permis
- Collaboration active dans le cadre de mandats pluridisciplinaires avec les autres lignes de service

Votre profil:

- Master en droit d'une université suisse éventuellement complété par une formation post grade dans un pays anglo-saxon et/ou en droit des affaires (MBL)
- Parfaite maîtrise du français et de l'anglais, l'allemand étant un atout
- Orienté(e) sur la qualité des services, sens de l'initiative, très bonne gestion des priorités et des délais, esprit d'équipe

Stage - Technicien audiovisuel (h/f)

- **Vos responsabilités :**

- Assistance au vol drone
- Opérateur de prises de vues aériennes (drone)
- Capture d'images (photo et vidéos)
- Montage vidéo
- Traitement des photos et vidéos 360°
- Retouche photo
- Entretien du matériel
- Diverses tâches administratives

- **Votre profil :**

- Etudiant ou **jeune diplômé motivé**
- Autonome et organisé
- Compétences et intérêt pour l'audiovisuel
- Connaissance du marché local
- Maîtrise du français et de l'anglais (B2), l'allemand est un atout
- Suisse ou Permis C/B/G
- Permis de conduire

- **Notre offre :**

- Temps de travail : **100%**
(**possibilité de travailler parfois le week-end**)
- Durée du stage : **6 mois**
- Entrée en fonction : ASAP
- Dédommagement : **450.- CHF brut**
- Type d'emploi : Temps plein
- Langue(s) exigée(s) : Français, anglais

<https://emplois.indeed.ch>

II. Spécificités du contrat de stage

II. Spécificités du contrat de stage

- Le stagiaire est un employé "comme un autre" de l'entreprise.
- Un contrat de stage n'est pas différent d'un contrat de travail.
- Il doit donc respecter les différentes règles légales qui s'appliquent aux relations de travail (CO, LTr, LEtr, etc.)
- Le contrat de stage doit avoir une **durée déterminée**.
- Le salaire est soumis à l'AVS et autres assurances sociales.
- Dans certaines CCT, les conditions de stage sont précisées (par ex. Ingénieurs, Hôtellerie)

II. Spécificités du contrat de stage

Une convention/un contrat de stage doit notamment mentionner :

- les objectifs de formation
- la durée du contrat
- la durée hebdomadaire de travail
- une personne de référence
- le nom des parties signataires au contrat
- un salaire



Convention de stage d'architecte

La présente convention tripartite intervient entre :

L'entreprise :
(entreprise et adresse)

représentée par :
(nom et titre du représentant)

(ci-après l' "Entreprise")

ET

L'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, 1015 Lausanne (EPFL)
représentée par le responsable EPFL :

(nom, prénom)

(ci-après le "Responsable EPFL")

ET

L'étudiant :
(nom, prénom, adresse)

régulièrement inscrit au programme de [redacted] . Année [redacted] .
(ci-après l' "Etudiant")

III. Salaires à respecter pour un premier emploi

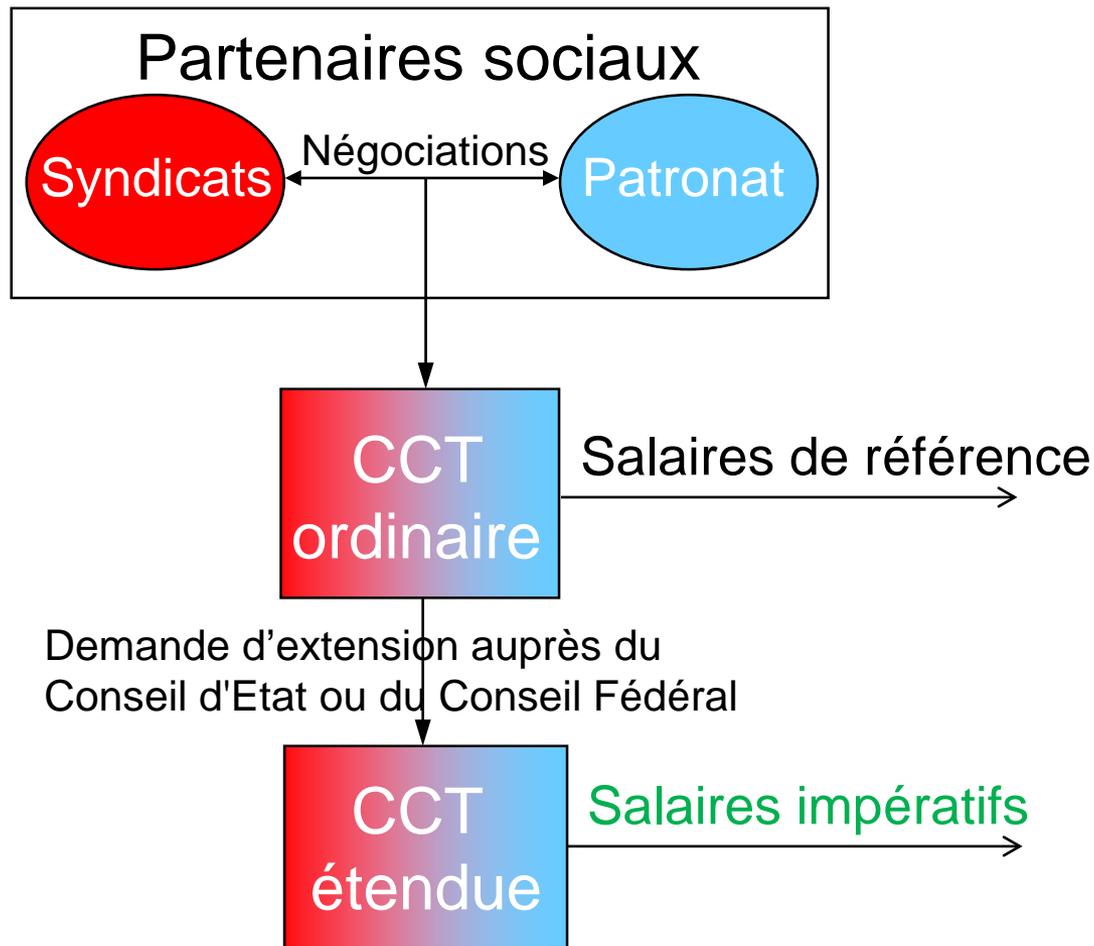
III. Salaires en usages



Références salariales pour engager des "premiers" emplois :

- Salaires **minima obligatoires** dans secteurs avec :
CCT étendues (30), CTT avec salaires impératifs (6),
usages Ocirt (29)
- Salaires **de référence** dans secteurs avec :
CCT ordinaires (49), CTT dispositif (4), Calculateur de
salaires, usages Ocirt

III. Secteurs avec une CCT



Ex.: Transports, architecte, EMS, petite enfance, etc.

Ex.: Bâtiments (GO,SO,MBG), parcs et jardins, nettoyage, sécurité, carrosserie, ingénieurs, etc.

<https://www.ge.ch/conventions-collectives-travail-cct/cct-secteurs-applicables-geneve>

III. Conditions de travail applicables

"Jobs d'été"

Pas de salaires spécifiques pour les "jobs d'été», mais règle implicite :

1 franc par année d'âge jusqu'à 18 ans.

Par exemple : **16 ans, 16 F/H**

Exception :

Secteur **de l'horlogerie** : des salaires spécifiques pour les emplois d'été de jeunes travailleurs sont indiqués dans la convention collective de travail.

<https://www.ge.ch/document/13823/annexe/0>



III. Contrats-Types de Travail CTT

Il existe dans le canton de Genève **10 CTT**, dont :

6 CTT avec salaires impératifs :

- **Economie domestique, Esthétique, Transport de choses pour compte de tiers, Monteurs de stands, Mécatronique et Commerce de détail**

4 CTT "ordinaires" avec salaire de référence :

- **Agriculture, Floriculture, Au pair majeurs, Au pair mineurs**

<https://www.ge.ch/contrats-types-travail-ctt/ctt-vigueur-geneve>

III. Usages Ocirt

Documents édictés, notamment, dans le cadre de la passation des marchés publics.

Les entreprises qui en deviennent signataires doivent **respecter les salaires et les conditions de travail.**



USAGES

Boulangerie-pâtisserie-confiserie

(UBPC 2019)

Ce document reflète les conditions de travail et prestations sociales en usage dans le secteur; il annule et remplace les documents précédents.

L'employeur doit remettre une copie du document à tous les employés concernés.

Les documents usages sont publiés sur le site Internet de l'office

<http://www.ge.ch>

Les dispositions légales et réglementaires citées dans le document peuvent être consultées sur le site genevois du Service de la législation

<http://www.ge.ch/legislation>

Les arrêtés d'extension ainsi que les dispositions étendues cités dans le document peuvent être consultés sur le site Internet du Secrétariat d'Etat à l'économie

<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home.html>

III. Secteurs sans normes impératives

Calculateur de salaire



- Les données de l'enquête suisse sur les salaires (ESS) ont permis la création d'un **calculateur de salaire** en ligne :

<https://www.entsendung.admin.ch/Calculateur-de-salaires/home>

Détermination **d'un profil salarial individuel** en fonction des critères fournis par l'utilisateur

Calculateur de salaire

- Salaires "réels", non négociés
- Transparence (indique ce qui est pris en compte)
- **Echantillonnage large (75'000 données pour GE)**
- Salaires individualisés, donc pas de valeur minimale de référence comme dans un CTT ou une CCT
- Profils impossibles pour certaines professions car manque de données
- Equation pour chacune des 36 branches retenues

Salaire minimum à 23 F/H

- Votation cantonale du 27 septembre 2020, le peuple accepte un salaire minimum à 23 F/H
- Modification de la LIRT loi sur l'inspection et le relations du travail
- Art. 39 k 4 *Par salaire, il faut entendre le salaire déterminant au sens de la législation en matière d'assurance-vieillesse et survivants, à l'exclusion d'éventuelles indemnités payées pour jours de vacances et pour jours fériés.*

Salaire à 23 F/H - Conséquences générales

- Entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2020
- Indexation au 1^{er} janvier 2021 à 23.14 et à 23.27 en 2022
- Les salaires minima prévus dans les usages, les CCT ou les CTT inférieurs à ce montant brut ne pourront plus être appliqués. (*art 39 L Lirt*)
- Contrôle: Ocirt et IPE ou démarche auprès des Prud'hommes
- Sanction pouvant aller jusqu'à 30'000F pour non respect du salaire minimum
- Pas d'exceptions pour les stages d'insertion professionnelle, ni pour les jobs d'été

Salaire à 23 F/H - Conséquences pour les stages

- Entrée en vigueur de la modification du RIRT du 23 avril, qui reprend les critères du CSME:

Art. 56E Stagiaires

¹ Les contrats de stage au sens de l'article 39J, lettre b, de la loi sont les stages :

- a) d'orientation entre 2 formations; ou
- b) de réinsertion professionnelle, respectivement sociale, régis par le droit fédéral ou cantonal; ou
- c) de réinsertion professionnelle, respectivement sociale, organisés par les communes, sous réserve de l'approbation unanime du conseil de surveillance; ou
- d) prévus dans un cursus de formation; ou
- e) validés par un institut de formation.

- Le salaire minimum ne change ainsi rien pour les stages, mais porte à 23 francs minimum les premiers emplois

Salaire à 23 F/H - Conséquences pour les jobs d'été

- Entrée en vigueur de la modification du RIRT du 23 avril, qui reprend les critères du CSME:

Art. 56E Stagiaires

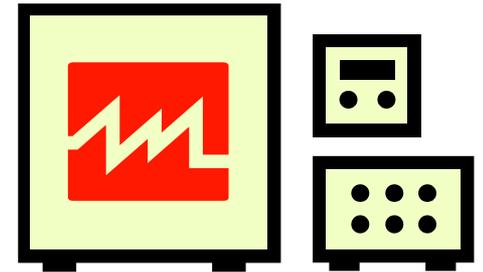
² Dans les secteurs couverts par une convention collective de travail de branche, l'exception prévue à l'article 39J, lettre b, de la loi s'applique aux activités professionnelles occasionnelles d'étudiants de 18 ans révolus aux conditions cumulatives suivantes

- a) l'étudiant est immatriculé auprès d'un établissement de formation;
- b) l'activité professionnelle occasionnelle est déployée pendant la période de vacances de l'établissement de formation;
- c) l'activité professionnelle occasionnelle n'excède pas 60 jours continus par année civile;
- d) le salaire pour l'activité professionnelle occasionnelle est fixé par la commission paritaire compétente

- Le règlement réintroduit des jobs d'été mais de manière restrictive

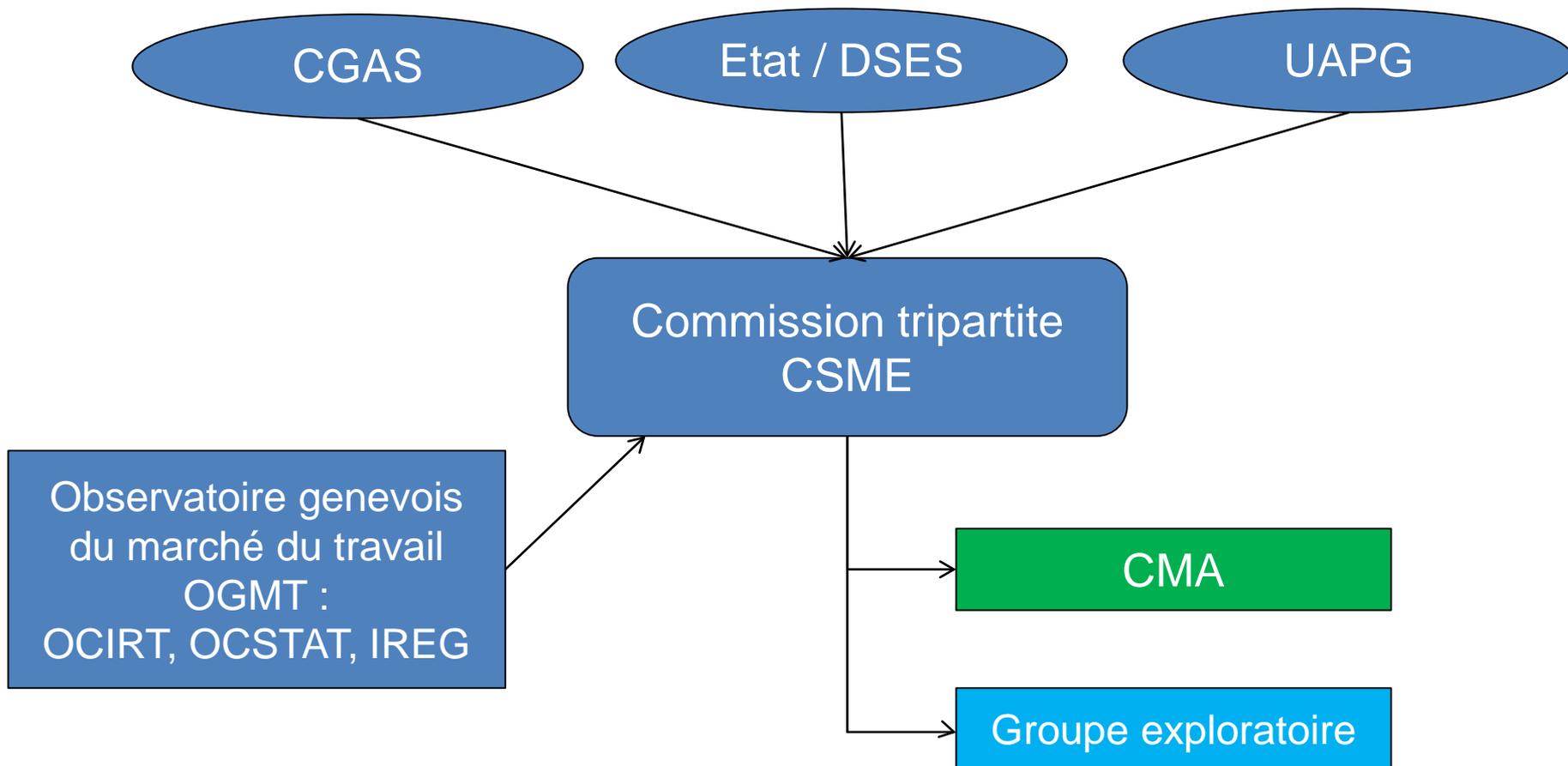
IV. Observation du marché du travail et contrôle des stages

Qu'est-ce que l'observation ?



- surveillance de l'évolution du marché du travail, notamment des stages, à Genève
- sous l'angle des salaires, des prestations sociales et des conditions de travail
- dans le cadre des mesures d'accompagnement à l'ALCP

Organigramme du dispositif genevois



Groupe exploratoire

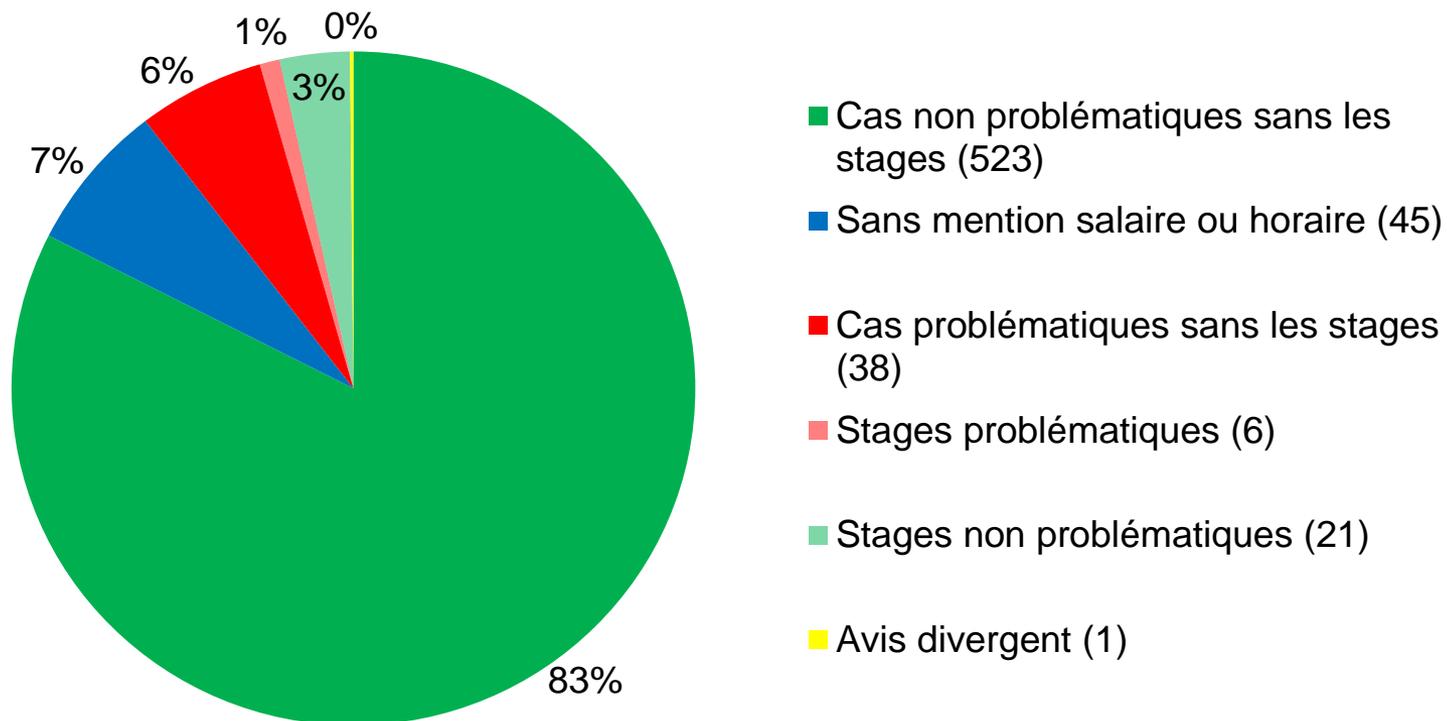
- Composition : 1 représentant de l'UAPG, 1 de la CGAS et 1 de l'Ocirt
- Examine, depuis 2004, **3 fois par année** (mars, mai, novembre) les formulaires de demandes de permis frontaliers ou résidents
- Établit l'évolution statistique des demandes de permis jugées problématiques du point de vue salarial ou horaire
- Diffuse un communiqué de presse
- Observation renforcée des stages depuis novembre 2013

Groupe exploratoire

Observation stages

Demandes de permis mars 2020 : 634

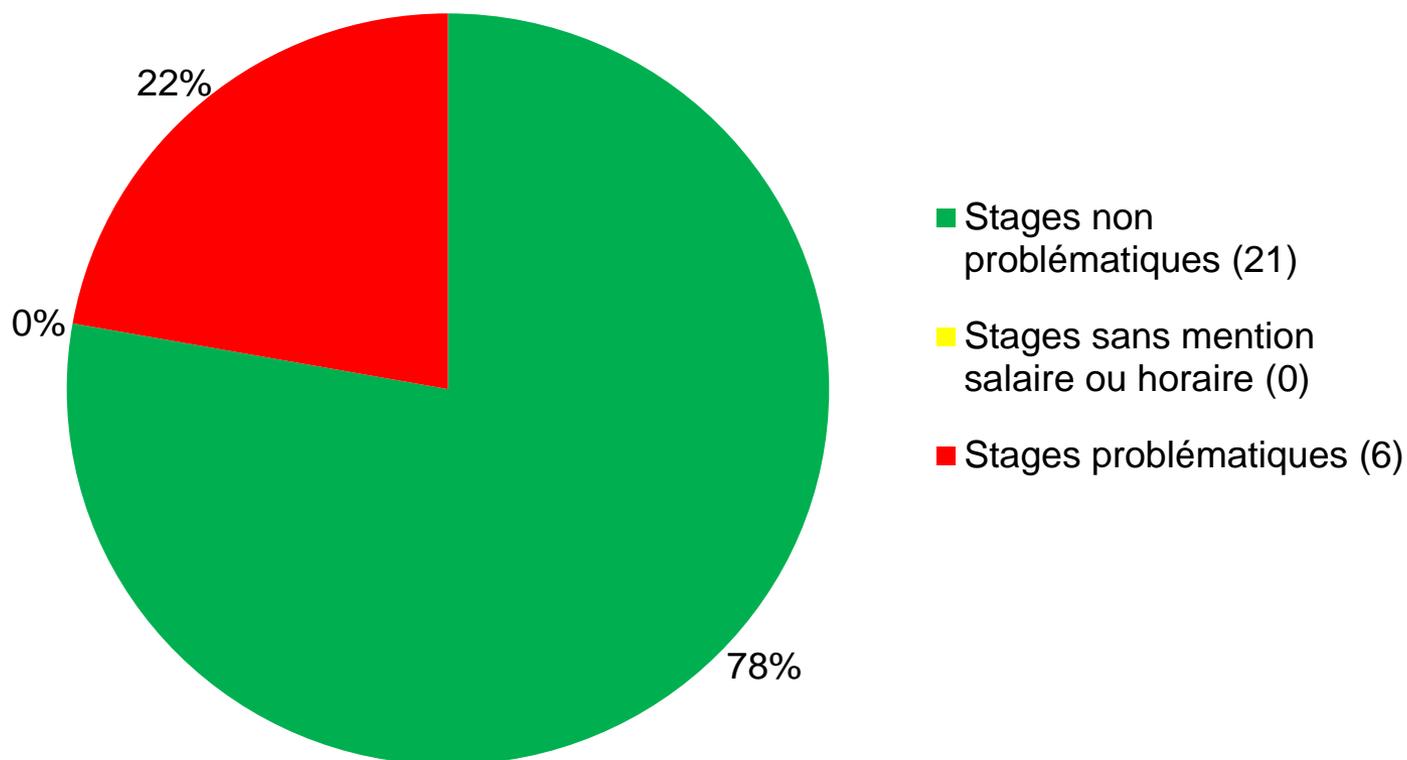
Nombre de stages : 27 (4.3%)



Groupe exploratoire

Observation stages

**Stages mois de mars 2020, 21 formulaires
dont 6 jugés problématiques**

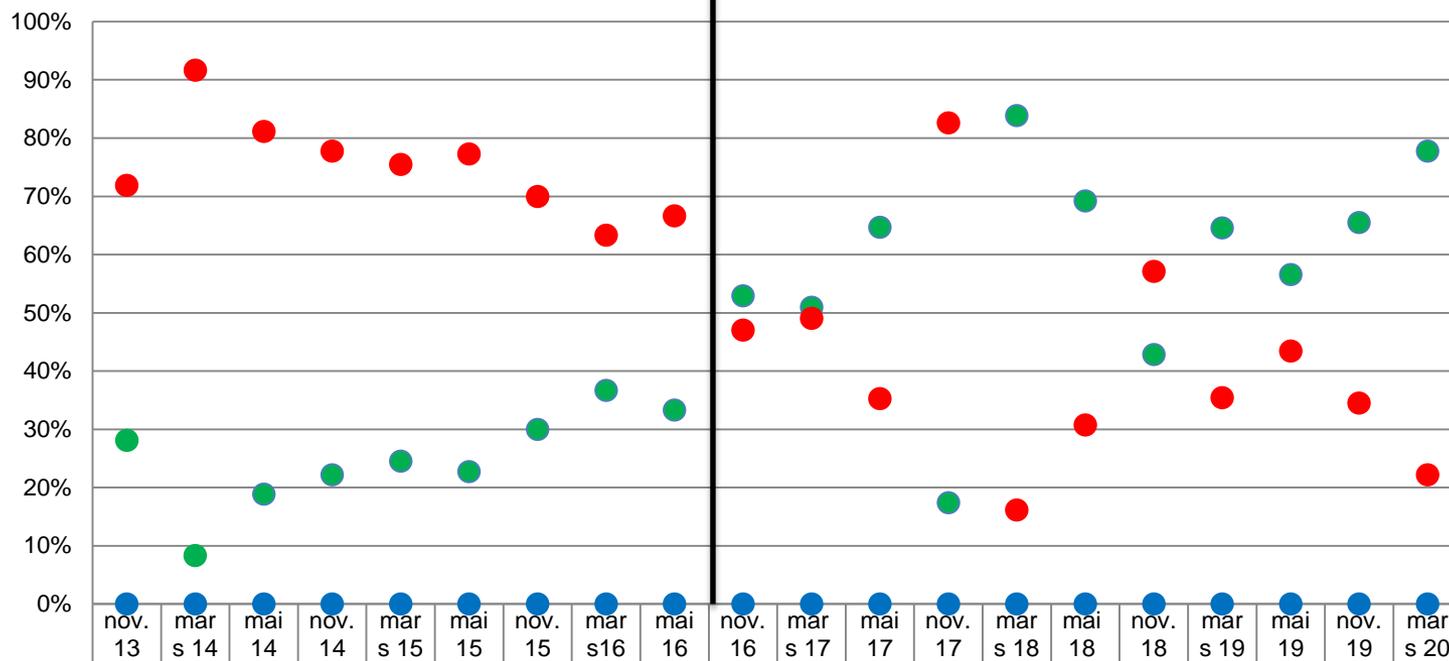


Groupe exploratoire

Observation stages

Communiqué de presse du CSME 16 septembre 2016

Stagiaires



● Cas non problématiques	28%	8%	19%	22%	25%	23%	30%	37%	33%	53%	51%	65%	17%	84%	69%	43%	65%	57%	66%	78%
● Sans mention salaire ou horaire	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
● Cas problématiques	72%	92%	81%	78%	75%	77%	70%	63%	67%	47%	49%	35%	83%	16%	31%	57%	35%	43%	34%	22%
Total des observations	32	48	53	27	53	22	30	30	27	17	53	17	23	31	13	14	48	76	29	27

1. Observation renforcée des stages

- Formulaires OCP, plaintes travailleurs, visites Ocirt, etc.
- Analyse cas par cas
- Demande de documents et précisions à l'employeur
- Le contrôle permet de déterminer si le stage est :
 - un stage reconnu : classement du dossier
 - un "premier" emploi : **conciliation** avec l'employeur au niveau du salaire

2. Procédure de conciliation

Premier emploi avec sous-enchère salariale

Recherche d'un accord avec l'employeur
(salaire impératif CCT, CTT, usages ou
calculateur de salaire)

Conciliation réussie

Conciliation pas réussie

Classement du dossier

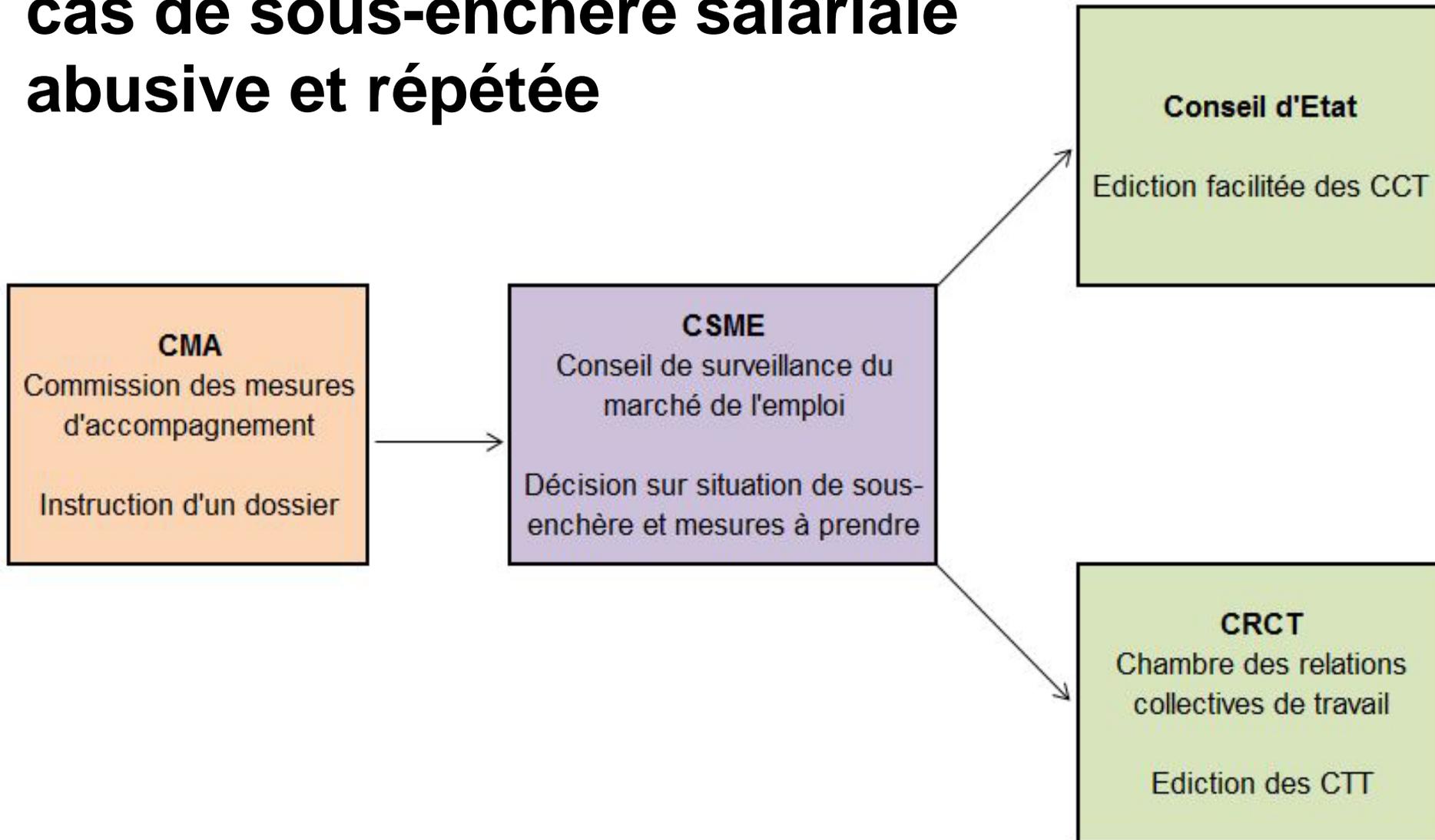
Dossier transmis en CMA :
convocation de l'entreprise
ou classement du dossier ou
demande d'observation
prolongée de l'entreprise



Commission des mesures d'accompagnement (CMA)

- Composée de représentants de l'UAPG, de la CGAS et de l'Ocirt
- Instruit les plaintes et questions transmises par le CSME
- **Auditionne et cherche un accord avec les entreprises en situation de sous-enchère salariale**
- Analyse les secteurs problématiques
- Observation renforcée des stages
- Réfléchit et propose des nouveaux outils d'observation (règle d'or, seuils d'alerte)

Processus d'édition CCT facilitée/CTT en cas de sous-enchère salariale abusive et répétée



Compétences de contrôle : OCIRT, IPE et commissions paritaires



<i>Premier emploi dans une E</i>	Compétence de contrôle	Salaire
Signataire de la CCT ordinaire	CP	Impératif
Active dans un secteur avec CCT étendue	CP	Impératif
Signataire des usages	Ocirt	Impératif
Active dans un secteur avec CTT impératif	Ocirt, IPE	Impératif
Autre secteur	Ocirt, IPE	Référence (calculateur de salaire)

Cas traités par l'Ocirt

- Bureau d'ingénieurs, signataire des usages, 2 stages de 3 mois non reconnus à 2'000.- et 1'500.- CHF/mois, rattrapage total env. 20'000.- CHF
- Bureau d'architectes, signataire usages, stagiaire polonaise au bénéfice d'un master, stage non reconnu à 2'000.- CHF/mois, rattrapage de 4'500.- CHF
- Société de services – Informatique, signataire usages non-définis, stagiaire de 28 ans au bénéfice d'un master, temps plein, 2'000.- CHF/mois, stage non reconnu, le salaire est augmenté à 5'000.- CHF/mois

Cas traités par l'Ocirt

- Fiduciaire, signataire des usages non définis, travailleuse redouble semestre UNI, stage non prévu par cursus universitaire, conciliation non aboutie, dossier transmis en CMA
- ONG internationale, engage régulièrement des stagiaires en formation ou avec diplômes payés 1'000.- CHF/mois, suite à conciliation l'E s'engage à n'employer que des stagiaires en formation
- E informatique souhaite une attestation. Un "faux" stagiaire de 6 mois à 2'000.- CHF. Le salaire est augmenté à 5'000.- CHF/mois

Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail

www.ge.ch

5, rue David-Dufour
Case postale 64 – 1211 Genève 8
Tél. 022 388 29 29 – Fax 022 546 97 25

Merci de votre attention